RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 01332
Numéro SIREN : 383 604 261
Nom ou dénomination : ALL SYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2021 sous le numéro de dépôt A2021/010371

ALL SYSTEMS
Société par actions simplifiée au capital de 166.00 €
Siège social : 29, boulevard de l'Europe – 38170 Seyssinet-Paris
383 604 261 R.C.S. Grenoble
(la « **Société** »)

EXTRRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 28 JUILLET 2021

…/…

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission du directeur général

L'Associée Unique, après avoir pris acte de la démission de la société Alabaster de son mandat de directeur général au sein de la Société, constate que son mandat de directeur général prend fin à compter de ce jour et décide de ne pas nommer de remplaçant.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Jean-Pierre Simon de son mandat de président de la Société ; Nomination de Alabaster en remplacement

L'Associée Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre Simon, constate que son mandat de président prend fin à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement avec effet immédiat, pour une durée indéterminée :

> **Alabaster**, société par actions simplifiée au capital de 1.327.600 €, dont le siège social est situé 9, boulevard d'Auteuil – 92100 Boulogne-Billancourt, ayant pour numéro unique d'identification 815 352 315 R.C.S. Nanterre.

La société Alabaster, en sa qualité de président, bénéficiera à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social.

…/…

La société Alabaster déclare qu'elle accepte les fonctions de président de la Société et qu'elle n'est soumise à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer ces fonctions.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

…/…

« *Certifié conforme à l'original* »
Alabaster
Président
Représentée par SoftNext
Elle-même représentée par Groupe Baelen
Elle-même représentée par Monsieur Pierre Baelen
Lui-même représenté par Monsieur François Drogoul